

Principales modifications de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France

Loi 80-9 du 10 janvier 1980, dite loi Bonnet, permettant de détenir sans intervention judiciaire un étranger en cours d'expulsion.

Loi 81-973 du 29 octobre 1981, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (définition précise du type de documents exigés pour l'entrée et modifications des conditions d'expulsion de l'étranger en situation irrégulière).

Loi 84-622 du 17 juillet 1984, créant notamment un titre unique de séjour et de travail de 10 ans.

Loi 86-1025 du 9 septembre 1986, dite loi Pasqua, introduisant notamment la dispense de motivation de refus de visa.

Loi 89-548 du 2 août 1989, dite loi Joxe, visant notamment à renforcer la sécurité juridique des étrangers en France en matière d'éloignement et de séjour.

Loi 90-34 du 10 janvier 1990 introduisant un recours suspensif d'exécution contre les décisions de reconduite à la frontière.

Loi 91-1383 du 31 décembre 1991, renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France.

Loi 92-190 du 19 février 1992 dite loi Marchand, adaptant la législation française aux obligations résultant de la Convention de Schengen du 19 juin 1991 (notamment concernant les obligations des transporteurs maritimes, aériens et routiers acheminant des étrangers en France).

Loi 92-625 du 2 juillet 1992, dite loi Quilès, relative aux zones d'attente dans les ports et aéroports.

Loi 93-1027 du 24 août 1993 et loi 93-1417 du 30 décembre 1993, dites lois Pasqua : elles facilitent les contrôles d'identité aux abords des frontières intérieures de l'espace Schengen, fixent des conditions restrictives à la délivrance des certificats d'hébergement et prévoient des dispositions visant à lutter contre les mariages blancs...

Loi 97-396 du 24 avril 1997, dite loi Debré : elle durcit les dispositions des lois Pasqua.

Loi 98-349 du 11 mai 1998, dite loi Chevènement : elle impose la motivation du refus de visa dans certains cas, supprime le certificat d'hébergement remplacé par une simple attestation d'accueil et prévoit des mesures spécifiques en faveur des retraités...

Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité